



DUREE

1 jour (7 heures)

PUBLIC

Tout public (microentreprise, PME, ETI, Associations, ONG, ...)

PREREQUIS

Aucun

OBJECTIFS

Comprendre les grands principes du RGPD

Avoir une grille de lecture pour la gestion des données personnelles

Avoir la feuille de route pour la mise en conformité de son organisation

METHODES PEDAGOGIQUES

Formation centrée sur les usages

Questionnaire préalable et entretien 30 mn

Entretien d'évaluation et de suivi après 30 jours : 1h

EVALUATION

Quiz et évaluation des listes d'actions à mener pour être conforme

INTERVENANT

Formateur Consultant Spécialiste RPDG

LIEU

Chez EvryWare, site Client ou à distance

VALIDATION

Attestation de formation

Version 2023-05-03

A la fin de cette journée, vous serez capable de mettre en conformité votre structure, de repérer les points de vigilances concernant le RGPD et de les gérer.

Avant la formation :

- Un questionnaire d'évaluation à remplir
- Un entretien de 30 mn
- Un guide vous est fourni pour une « liste de course » à faire pour rechercher certaines informations sur votre activité concernant les données personnelles. Ce sera votre support de mise en conformité pendant la journée de formation.

La formation

Présentations, activités en groupe ludiques, pratiques et efficaces, questionnaires... Tous les outils pour bien comprendre et mémoriser sont au menu de cette formation avec des exemples pratiques : les vôtres.

Qu'est-ce que le RGPD ?

(Règlement Général sur la Protection des Données)

- Définition
- Quelles sont les informations personnelles stockées ?
- Quid de la libre circulation de ces données
- La protection des libertés et droits fondamentaux des personnes physiques, et des données à caractère personnel

Pourquoi faut-il être en conformité ?

- Qui est concerné ?
- Les sanctions pour non-conformité
- Faire face aux exigences clients
- Le RGPD, contrainte ou atout ?

Préparer son entreprise

- Comprendre les enjeux des données personnelles
- Déterminer les situations dans la vie professionnelle relevant des obligations RGPD
- Se mettre en conformité : les 6 règles d'or
- Déterminer la feuille de route de l'entreprise

Mener les actions

- Site internet
- Ressources Humaines
- Clients & Prospects
- Informatique (ordinateurs, mobiles, fichiers, ...)
- Gouvernance

Repérer les points de vigilances et les gérer

Après la formation

- 1 mois après, un entretien d'1 heure pour compléter d'éventuelles interrogations pour terminer sa mise en conformité

